APPEL À PROJETS 2015-2016

« RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

Crédit photo : CAFÉZOÏDE

CO-PORTEURS

un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse
10-14 rue Tolain 75020 Paris
T 01 56 95 05 35 Info@anacej.fr
www.anacej.fr
anacej

LE CAFÉ DES ENFANTS et de leur famille
CAFÉZOÏDE

vivacités Île-de-France

RUE DE L'AVENIR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SOMMAIRE

1. Présentation.....1

2. Dossier de candidature.....2

3. Fiche d'inscription.....6

4. Règlement.....7

5. Calendrier récapitulatif.....8

6. Les partenaires du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».....8

I. Présentation

Rue de l'Avenir en collaboration avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), le CAFÉZOÏDE, et Vivacités Île-de-France, associations partenaires, lance un appel à projets intitulé « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Cet appel à projets vise à faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives pour mettre en place de manière pérenne une **« Rues aux enfants »** en collaboration avec les collectivités locales concernées. **L'appel à projets est ouvert sur le territoire national du 27 novembre au 15 février 2016.**

Il s'agit d'une rue (ou d'une place…) fermée temporairement (certains jours et heures bien précises) à la circulation motorisée. Les enfants peuvent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité et toute tranquillité. Des infrastructures de jeux peuvent être installées, des animations organisées et l'accès des véhicules à moteur est réservé aux résidents.

Organisée en collaboration avec différentes acteurs (collectivité, parents, associations…), c'est l'occasion pour les enfants, de découvrir leur environnement, la rue, la ville et de se confronter au réel, de s'affirmer, de grandir.

Des barrières doivent être placées en suffisance afin de délimiter clairement « la rue aux enfants » et signalent « Rue réservée au jeu ». La rue réservée au jeu n'est pas (encore…) en France une disposition définie dans le code de la route.

Qui peut participer ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les associations en particulier les associations locales et de quartier, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs…) peuvent déposer un projet.

Déroulement

- **Une première étape** visera à recueillir pour **le 15 février** au plus tard les projets présentés par les différents participants.

- Lors de la **seconde étape du 15 février au 30 mars 2016** le comité de pilotage du projet, composé des représentants des associations partenaires, sera élargi à quelques personnalités qualifiées. Cette instance, ou comité de sélection, appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet d'une « Rue aux enfants ».
Les critères suivants seront, dans ce but, en particulier pris en compte : le soutien de la collectivité territoriale, des habitants, la localisation, les caractéristiques spatiales, le niveau d'implication des acteurs locaux, les fonctions de la rue, la participation des enfants au projet.
Un rapport sera établi à cet effet par l'expert mandaté par les partenaires afin que le comité de sélection retienne le 30 mars 2016, 6 à 8 dossiers. Certains dossiers bien que non retenus dans le choix final du comité de sélection pourront, compte tenu de leur intérêt, faire l'objet d'une mention et être valorisés en particulier lors d'une rencontre au printemps 2017.

- **Une réunion d'information et d'échange des porteurs** des projets retenus sera organisée **le 2 avril 2016**, afin de les informer sur les modalités d'accompagnement de leur projet.

L'objectif : une aide à la préparation et à la réalisation

Les 6 à 8 dossiers retenus feront l'objet d'un accompagnement par l'une des 4 associations partenaires en lien avec les compétences des différentes associations partenaires afin de

faciliter la mise en place du projet d'une « Rue aux enfants ». Cet accompagnement, qui sera piloté en liaison avec les services de la commune ou de l'intercommunalité, par l'un ou l'une des expert-e-s des associations partenaires, sera de l'ordre de 4 journées de travail.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions à l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » s'effectuent entre **le 27 novembre 2015 et le 15 février 2016.**

Les porteurs de projet doivent remplir la fiche d'inscription et constituer un dossier de candidature du projet (page 2 à 6). Ces éléments doivent être envoyés **avant le 15 février 2016.**

- par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Association Rue de l'Avenir, 34 rue de l'Eglise, 75015 PARIS
et

- par courriel à l'adresse **infosrda@ruedelavenir.com**

Pendant cette période les porteurs de projets peuvent contacter Rue de l'Avenir au 07 56 80 84 48 (Raphaelle Bergerot) ou au 06 09 01 55 15 (Denis Moreau) pour obtenir des renseignements quant à la constitution de leur dossier.

2. Dossier de candidature

Votre dossier devra comporter les informations suivantes :

A) Présentation générale

- Résumé du projet :

- Présentation du porteur de projet (association, conseil de quartier, collectif, collectivité locale...) :

- Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter un dossier :

- Décrire vos expériences en matière d'animation (en structure, dans l'espace public...), de pédagogie et de connaissance du public enfant :

B) Description du site proposé (analyse spatiale)

- Nom de la rue :

- Description du type de localisation (quartier, situation dans la ville, environnement social et économique) :

- Longueur approximative de la rue :

- Description des caractéristiques selon les parties de la rue (caractéristiques dimensionnelles, ambiance, animation…) et nombre de parties :

- Si plusieurs parties, les décrire ; si la rue est homogène ne remplir seulement que la partie 1 :

Partie 1
– Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie :
– Largeur approximative de façade à façade :
– Animation, présence de commerces :

Partie 2 (éventuellement)
– Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie :
– Largeur approximative de façade à façade :
– Animation, présence de commerces :

Partie 3 (éventuellement)
– Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie :
– Largeur approximative de façade à façade :
– Animation, présence de commerces :

- Ensoleillement au cours de la journée :

- Niveau de trafic : faible moyen fort

- Niveau de bruit : faible moyen fort

- Accessibilité :

- Statut réglementaire actuel (voie à 30 km/h, piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc.) :

● Présence de générateurs de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangeries, etc.) :

● Présence d'équipements publics (école, équipement social, sportif, etc..) :

Merci de transmettre en annexe un schéma de la rue,
ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins….

C) Description du contexte local

● Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier, etc…

- Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes…) :

3. Fiche d'inscription

La fiche d'inscription est à joindre au dossier !
Date limite de dépôt du dossier : **le 15 février 2016**

A) Présentation du porteur du projet

● Association/Conseil de quartier/Commune/Intercommunalité/Structure communale ou intercommunale (centre social, maison de quartier, etc.) :

● Adresse :

B) Composition de l'équipe animatrice du projet

● Responsable du projet

– NOM/Prénom :
– Fonction dans le projet :
– Adresse :
– Téléphone :
– Courriel :

● Le projet

– Commune où se situe le projet :
– Localisation :

4. Règlement

Appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous »

A) L'objectif de l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » est de faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives pour mettre en place de manière pérenne une rue aux enfants en collaboration avec les collectivités locales concernées.
Une « Rue aux enfants » est une rue fermée régulièrement de manière temporaire (pour la journée ou quelques heures) ou de manière permanente aux circulations motorisées, pour permettre aux enfants de la rue et du quartier de jouer dehors en toute sécurité et toute tranquillité, et notamment d'apprendre les modes actifs (marche, vélos , rollers…).
B) L'appel à projets est ouvert à compter du 27 novembre 2015 aux collectifs d'habitants, aux conseils de quartier, aux associations locales, aux collectivités territoriales et à leurs structures (centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs...).
C) Un seul projet pourra être présenté par porteur de projet.
D) Pour participer, le dossier de candidature sera constitué :

- D'un dossier de présentation de 4 pages selon les modalités décrites ;
- D'une fiche d'inscription ;

Ces éléments seront adressés **le 15 février au plus tard,** par courrier postal **et** par courriel, cachet de la poste et date du courriel faisant foi, à l'association Rue de l'Avenir.

34 rue de l'Eglise, 75015 Paris
infosrda@ruedelavenir.com

E) Un comité de sélection, composé des représentants du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous » et de quelques personnalités qualifiées, sera constitué et du 16 février au 30 mars 2016 **une instruction des dossiers sera réalisée** par les experts mandatés par les partenaires afin d'apprécier la faisabilité d'une « Rue aux enfants ». Les critères suivants seront, dans ce but, en particulier pris en compte :

- **Le soutien de la collectivité territoriale ;**
- **Les habitants ;**
- **La localisation ;**
- **Les caractéristiques spatiales ;**
- **Le niveau d'implication des acteurs locaux ;**
- **Les fonctions de la rue ;**
- **La participation des enfants au projet.**

F) Le mercredi 30 mars 2016 seront choisis par le comité de sélection les **6 à 8 dossiers qui feront l'objet d'un accompagnement** sous la forme de 8 demi-journées de travail essentiellement sur site. Certains dossiers bien que non retenus dans le choix final du comité de sélection pourront, compte tenu de leur intérêt, faire l'objet d'une mention et être valorisés, comme les dossiers retenus et accompagnés, en particulier lors d'une rencontre prévue au printemps 2017 à Paris.
G) Les porteurs des projets sélectionnés s'engagent à venir à la réunion d'information qui se tiendra le 2 avril 2016 à Paris sachant que les frais de déplacement d'une personne seront remboursés.
H) Le comité de sélection sera co-présidé par un élu et un responsable de Rue de l'Avenir et comprendra des représentants des associations partenaires et quelques personnalités qualifiées.
I) La participation à l'appel à projets entend l'acceptation du présent règlement.

5. Calendrier récapitulatif

Appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous »

- 27 novembre 2015 : lancement ;
- 15 février 2016 : date limite envoi des dossiers (par courrier et par courriel) ;
- 30 mars 2016 : réunion du comité de sélection ;
- 2 avril 2016 Paris : réunion d'information à l'intention des porteurs des projets retenus ;
- Avril ou Mai 2017 : rencontre-exposition et valorisation.

Pour tout renseignement complémentaire
Rue de l'Avenir
Raphaelle Bergerot / infosrda@ruedelavenir.com / 07 56 80 84 48

6. Les partenaires

Les partenaires du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous » sont :

L'Anacej

L'Anacej, est un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse qui promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus.
L'association accompagne au quotidien les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des enfants et des jeunes. Elle s'adresse à différents publics : enfants, jeunes, jeunes adultes, professionnels, élus locaux et militants associatifs ainsi qu'aux différents niveaux de territoires : villes, intercommunalités, départements et régions.
Aujourd'hui, l'Anacej est un réseau de 400 communes, départements et régions. Des collectivités territoriales partout en France y compris dans les Outre-Mer et de différentes couleurs politiques. 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire la composent également : ACE (Action Catholique des Enfants), APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), le Centre ressource jeunesse de Mayotte, CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), EEDF (Éclaireuses et Éclaireurs de France), FCPE (Fédération des Conseils et Parents d'Elèves), Les Francas, JPA (Jeunesse au Plein Air), Ligue de l'enseignement.

Contact : Marie-Pierre PERNETTE
14 rue Tolain, 75020 Paris
Tel : 06 12 28 37 61
marie.pernette@anacej.asso.fr
www.anacej.fr

Cafézoïde

Cafézoïde est le premier café des enfants ouvert à Paris le 1er août 2002. Ouvert du mercredi au dimanche de 10H à 18H toute l'année qui propose au minimum trois ateliers artistiques par jour pour les enfants de 0 à 16 ans et pour leurs familles.
Cafézoide est un espace de liberté qui fait confiance à l'enfant et favorise sur cette base les relations parents/enfants.

Son projet est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne et des ses droits dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant.
Le café des enfants est un lieu d'expérimentation sociale qui s'inscrit au cœur d'une vie de quartier. Lieu de partage et d'échanges intergénérationnels, interculturels ; c'est un espace de réflexion autour des valeurs de citoyenneté, de solidarité, de respect de l'environnement, d'ouverture au monde et de poésie éducative. Il transmet le concept de café des enfants et fait partie de la Fédération internationale des cafés des enfants.
Cafézoide a organisé depuis 2005 un événement la « Rue aux enfants » et en 2015 a proposé aux enfants du 19 ème arrondissement de Paris plusieurs « Rues aux enfants », rue de Colmar et passage Humboldt.

Contact : Anne-Marie RODENAS
Le café des enfants et de leur famille
92 bis Quai de la Loire 75019 Paris
Tel/fax : 01 42 38 26 37
lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr
cafezoide.asso.fr

Rue de l'Avenir

La « Rue de l'Avenir » est une association généraliste en matière de déplacements urbains, elle vise à l'amélioration de la qualité de vie en ville tout comme dans nos villages.
Face à l'occupation abusive de l'espace urbain par les voitures, enfants, jeunes et moins jeunes, valides et moins valides, piétons, rollers et cyclistes, tous les habitants souhaitent aujourd'hui reconquérir leur ville.
La rue n'est pas en effet seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie. Depuis 1988, date de sa création, la Rue de l'Avenir a pour objectif de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre.

Contact : Raphaelle Bergerot
34 rue de l'Eglise, 75015 Paris
Tel : 07 56 80 84 48
infosrda@ruedelavenir.com
www.ruedelavenir.com

Vivacités Île-de-France

Vivacités Île-de-France est un réseau francilien d'éducation pour une ville durable, de formation et d'accompagnement des acteurs pour construire une ville solidaire et soutenable. Il regroupe des professionnels et bénévoles de l'éducation (Education à l'environnement pour un développement durable, Educaton à l'environnement urbain, Education populaire), de la médiation culturelle, de l'art, du tourisme, de l'environnement, de la ville, etc. Tous se rejoignent autour d'un projet associatif dont la finalité est de former des citadins-citoyens pour favoriser la participation de tous (du plus jeune au plus âgé) à la construction d'une ville durable. Association loi 1901, Vivacités Île-de-France s'organise en deux pôles : un pôle Réseau dont la vocation est d'animer le réseau d'acteurs, de capitaliser au sein de son centre de ressource et d'essaimer des pratiques et démarches innovantes ; un pôle Pédagogique qui expérimente et coordonne des actions éducatives sur la ville en partenariat étroit avec ses adhérents (ateliers et outils pédagogiques, balades urbaines, formations, etc.).

Contact : Marianne DUFFET
102 avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine
Tel : 01 46 70 95 78
marianne@vivacites-idf.fr
www.vivacites-idf.org